

TARIFS CIMETIERES COMMUNAUX DE GANDRANGE

Tarifs en vigueur le 27 septembre 2010

Les concessions (cases du columbariums ou tombes) pourront être achetées de son vivant

Pour les tombes, il sera alors obligatoire de faire poser au minimum une pierre tombale (et, si les personnes le souhaitent, un monument).

Pour les cases du columbarium, il sera demandé de faire graver le nom de famille.

1. Les Columbariums :

Nouvelles propositions	15 ans	30 ans	50 ans
Case monuments (Pyramides, Floracubes...)	500,00 €	700,00 €	800,00 €
Caveau cinéraire : cavurne 4 urnes (sépulture individuelle)	600,00 €	800,00 €	900,00 €

2. Les Tombes :

Nouvelles propositions	15 ans	30 ans	50 ans	Perpétuelle
Concession simple 1,10 m x 2,50 m sur 2 niveaux en profondeur (= 2 places)	50,00 €	100,00 €	200,00 €	1 500,00 €
Concession double 2,20 m x 2,50 m sur 2 niveaux en profondeur (= 4 places)	Juxtaposition de 2 concessions simples <u>Tarif</u> : 2 fois le montant d'une concession simple			
Concession supérieures à 4 places	Combinaison du nombre de concessions simples et doubles nécessaires <u>Tarif</u> : (Nombre de concessions simples x tarif concessions simples) + (Nombre de concessions doubles x tarif concessions doubles)			
caveau simple (= 2 places)	750,00 €			
caveau double (= 2 x 2 places)	Juxtaposition de 2 caveaux simples <u>Tarif</u> : 2 fois le montant d'un caveau simple			
caveaux de capacités supérieures (= multiples de 2 places)	Combinaison du nombre de caveaux simples nécessaires <u>Tarif</u> : (Nombre de caveaux simples x tarif caveau simple)			

3. Jardin du Souvenir :

Le nom du défunt dont les cendres seront enfouies dans le Jardin du Souvenir sera gravé sur les bornes prévues à cet effet. La commune fera procéder à cette gravure.

Une somme forfaitaire de 50 € sera demandée à la famille.